

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026**

Nombres de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

ORDRE DU JOUR

1) Projet éolien des Rouches : avis sur le projet suite à une seconde enquête publique

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur les Communes de Balanzac et de Sainte Gemme. Il ajoute qu'ils ont été destinataires d'une présentation synthétique du projet élaborée par la société WPD.

Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'enquête publique relative au projet éolien des Rouches. Le projet, porté par la société WPD, est constitué de quatre éoliennes, d'une hauteur maximale de 200m.

La Commune de Nancras, étant une commune limitrophe, son Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet.

Une première enquête publique avait eu lieu pour l'installation de trois éoliennes. Le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable le 18 juin 2024.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il ajoute qu'il n'y participera pas car il est propriétaire de parcelles impliquées dans le projet.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant : 1 pour, 1 abstention et 6 contre
Compte tenu desdits, le conseil municipal émet, à la majorité des votants un avis défavorable au projet éolien des Rouches.

2) Réparation de la toiture de la mairie : désignation de l'entrepreneur

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pour projet la réfection de la toiture de la mairie suite à un premier dégât des eaux en 2024.

L'entreprise Rousselle avait fait un devis de 72 136€ pour la réfection de la toiture.

L'entreprise Attila a également été consultée. Ils ont estimé qu'un remplacement des ardoises endommagées, un traitement de la toiture et la réparation des gouttières étaient suffisants. Le devis est de 4 594,27€ TTC.

Un expert en bâtiment est venu. Il a également considéré qu'une révision de la toiture était suffisante au lieu d'une réfection.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accepter le devis de l'entreprise Attila.

3) Travaux de voirie divers : désignation de l'entrepreneur

Monsieur le Maire fait état de plusieurs travaux de voirie à effectuer :

- une reprise d'une grille avaloir rue du Colombier
- deux reprises d'entourages de regards rue d'Oléron
- reprises de trottoirs et de bordures rue de la Berthinière, au carrefour

-reprise de réseau de pluvial rue de Saintonge.

Il présente le devis de l'entreprise Charpentier d'un montant de 10 302€ TTC.

Mme MICHAUD Aurore s'étonne que ce soit de la compétence de la Commune du fait que ce sont des routes départementales. Il est répondu que le pluvial et les trottoirs sont à la charge communale.

Le Conseil Municipal demande à négocier le devis de l'entreprise Charpentier car il y a un forfait « intervention » à chaque prestation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Charpentier de 10 302€ TTC pour des travaux divers de voirie.

4) Travaux de menuiseries local 15 rue de Saintonge : désignation de l'entrepreneur

Ce point a déjà été évoqué lors de la séance du 08 décembre 2025.

D'autres devis ont été demandés pour le changement uniquement de la fenêtre. Le changement de la porte avait été considéré comme inutile.

Monsieur le Maire présente le devis le plus avantageux qui est celui de l'entreprise Atlantem d'un montant de 2 591,42€ TTC.

La pose sera effectuée par l'entreprise Menuiserie Plus Services qui devra revoir son devis.

Le Conseil Municipal souhaite que le bail avec la prothésiste ongulaire soit rédigé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Atlantem de 2 591,42€ TTC pour la fourniture de la fenêtre au 15 rue de Saintonge.

5) Ouverture de crédits en dépenses d'investissements

Monsieur le Maire fait état des dépenses d'investissement concernées :

- réparation de la toiture de la mairie : entreprise ATTILA : 4 594,27 € TTC.
- travaux divers de voirie : entreprise CHARPENTIER : 10 302€ TTC.
- changement d'une fenêtre 15 rue de Saintonge : entreprise ATLANTEM : 2 591,42€ TTC.
- Pose de la fenêtre 15 rue de Saintonge : entreprise Menuiseries Plus Services 1 050€ HT .
- installation d'un digicode entrée des appartements 24 rue de l'Aunis : ROYAL ELEC 1 513,87€ TTC.
- achat d'une armoire positive au restaurant scolaire. 2 000€ TTC

6) Délibération autorisant la régularisation des annuités des amortissements des exercices antérieurs par l'article 1068

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal

7) Aménagement parvis et parking de la Mairie : demande de subvention au titre des Amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été traité le 14 octobre 2025. Le Conseil Municipal avait confié les travaux de voirie du parvis de la mairie à l'entreprise Charpentier et autorisé le dépôt de deux demandes de subvention auprès du Département.

Le Département demande une délibération datant de 2026 pour les demandes de subvention. Le Département subventionne à hauteur de 50 % la réalisation de parking pour une dépense plafonnée à 60 000€ HT (soit 30 000€).

Il subventionne également à 50 % les petits aménagements de sécurité pour une dépense plafonnée à 50 000 € HT (soit 25 000€). Ce deuxième dossier reste plus hypothétique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour des demandes de subvention au titre des amendes de police.

8) Modification des statuts du SDEER

Monsieur le Maire explique que le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la

réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER.

9) Deux demandes de subvention pour voyages scolaires du Collège Albert de Saujon

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention totale de 50€ pour les projets suivants du collège André Albert de Saujon :

- un échange franco-allemand avec un séjour en Allemagne : une élève concernée
- un séjour à Valence en Espagne : une élève concernée

10) Tableau des permanences électorales des élections municipales

Le tableau a été complété.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture des résultats 2025 du budget principal et du budget annexe.
- Les Comptes Financiers Uniques n'ont pas pu être votés ce soir à cause d'une panne du logiciel Helios du Trésor Public depuis début février.
- Une réunion aura prochainement lieu entre le Département et le cabinet Devouge pour un projet de lotissement sur la zone à urbaniser entre la rue du Colombier et la rue d'Oléron.
- Le projet Promobox est annulé
- La boulangerie est en liquidation financière

La séance est levée à 21h30